

Amodiataires *news!*

AVRIL 2019



SAEMES FETE SES 40 ANS

Créée en 1979, Saemes fête son anniversaire en proposant tout au long de l'année un programme de festivités. Concours photos, visite de ses ruches, rubrique «Saemes fête ses 40 ans» sur le site internet saemes.fr : dates clés, anecdotes, vidéos humoristiques, photos d'archive de ses chantiers emblématiques ou des décorations de ses parkings...

CONCOURS PHOTOS SAEMES

La création artistique a toujours été mise en valeur par Saemes, c'est pourquoi un concours photos est organisé sur le thème «Ma Ville en Mouvement». Pour participer, il suffit de vous abonner au compte instagram de Saemes et de poster une photo en ajoutant le #concoursphotosSaemes. Tentez votre chance jusqu'au 9 mai prochain et vous gagnerez peut être un dîner pour deux à la Tour d'Argent, un vélo électrique (Holland Bikes) ou une visite à thème «Paris Mystérieux» (lesvisitesdemaud.fr) et une journée de location de voiture gratuite avec Ubeeqo. Toutes les informations sur saemes.fr/concours-photos.fr.



#CONCOURS
PHOTOS
Instagram



QUE FAIRE EN CAS DE SOUS-LOCATION ?

Vous êtes titulaire d'un contrat de sous-concession (ou amodiation) dans l'un de nos parkings et avez acquis le droit d'occuper un emplacement défini pour une durée déterminée moyennant le versement d'un capital et la participation aux charges de fonctionnement du parking. Nous vous rappelons que, conformément au règlement intérieur de votre parc, il vous est demandé de nous fournir dans les meilleurs délais : Nom, N° de téléphone, adresse email, N° d'immatriculation et copie de la vignette d'assurance de votre sous-locataire. A défaut, veuillez noter que tout véhicule non enregistré dans notre base de données pourrait faire l'objet, à tout moment, d'un enlèvement à vos frais.

QUE FAIRE EN CAS DE VENTE DE VOTRE PLACE ?

Si vous souhaitez céder votre emplacement à un tiers, vous devez nous informer par courrier recommandé en indiquant les coordonnées de votre repreneur et le prix de la vente. A réception de ce courrier, nous disposons d'un délai d'un mois pour indiquer si nous souhaitons faire jouer notre droit de préemption ou non (rachat de l'emplacement au prix communiqué par le titulaire). La cession est officialisée par la signature d'un contrat de cession, rédigé par Saemes. Les frais de cession d'un montant de 850 € sont à la charge du repreneur. Pour tout renseignement, contactez service.amodiation@saemes.fr



RAPPEL

L'ESPACE CLIENT SAEMES

Vous souhaitez accéder à vos informations personnelles 24h/24 et 7 jours/7 ? Notre site internet monespaceclient.saemes.fr est un outil simple et pratique vous permettant de consulter vos informations et contrats, d'opter pour la dématérialisation de vos factures et de payer en ligne en toute sécurité. N'oubliez pas de nous faire part de toute modification de vos informations personnelles, notamment de votre email ou de l'immatriculation de votre véhicule, en envoyant un courriel à l'adresse mail figurant sur votre facture Saemes.



www.saemes.fr